



AUGMENTER LES SALAIRES C'EST BON POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le gouvernement communique depuis plusieurs semaines pour expliquer que les salariés vont voir leur salaire net augmenter dès le 1^{er} janvier et de nouveau en octobre 2018.

En réalité, cette soi-disant augmentation de salaire d'une vingtaine d'euros – pour les plus bas revenus – n'est pas le fait d'une répartition plus juste des richesses créées par le travail, mais de la baisse – voire de la suppression – de cotisations sociales, en l'occurrence celles de la « maladie » et du « chômage ».

Les 5 millions de salariés du public ne verront quant à eux aucune augmentation sur leur fiche de paye. Pour les retraités, dès 1 200 euros, c'est la baisse de leur montant de pension perçu qu'ils peuvent d'ores et déjà constater.

C'est une attaque grave, à la fois contre le financement de la Sécurité sociale et le paiement du travail à son juste niveau. Loin d'une augmentation réelle du pouvoir d'achat, c'est en réalité une réponse aux revendications du patronat pour une baisse du coût du travail.

Faire croire qu'on pourrait augmenter le salaire net en diminuant les cotisations sociales est une illusion : c'est faire supporter au salarié un risque qu'il devrait assumer individuellement, selon ses moyens, comme cela se passe dans certains pays. C'est la fin de la solidarité, intergénérationnelle et interprofessionnelle, telle que la Sécurité sociale l'a instituée.

Pour la CGT, le travail est à l'origine de la création des richesses. C'est un formidable atout pour l'économie française. Les salaires et les cotisations sociales sont primordiaux pour vivre, se soigner, bien vieillir. Chaque augmentation de salaires gagnée améliore l'économie du pays et la pérennité de la sécurité sociale.

1 % d'augmentation générale des salaires, c'est 2,2 milliards pour la Sécurité sociale.

Le salaire, c'est quoi ?

Le salaire ne se limite pas à ce qui est viré chaque mois sur votre compte en banque (le salaire net) mais inclut également les cotisations sociales (parts salariale et entreprise). Les cotisations entreprise dites « patronales » sont de l'argent que l'entreprise vous doit au titre de votre travail, comme votre salaire.

La CSG est en partie substituée aux cotisations sociales mais ne crée pas de droits, contrairement aux cotisations ! Par ailleurs, les entreprises ne payent pas de CSG.

Les cotisations sociales ouvrent des droits pour des prestations relatives soit à des « risques » (maladie, maternité, chômage, invalidité...) soit à la qualité de votre vie future (retraite...) ou de celle de vos enfants (famille...).

Les exonérations de cotisations sociales sont un exemple de cadeaux faits aux entreprises qui fragilisent la sécurité sociale. De plus, ces cadeaux auront leur traduction par un transfert vers l'impôt (notamment la CSG, les taxes sur le tabac et l'alcool, l'énergie, la baisse de l'allocation logement, l'augmentation du forfait hospitalier...). Un salarié payé au Smic a, du fait des exonérations, une baisse de son salaire socialisé de plus de 400 euros par mois !

Le montant total des exonérations de cotisations sociales et fiscales s'élève à plus de 200 milliards d'euros par an. C'est autant de moyens financiers en moins pour la sécurité sociale.

Les cotisations sociales (part salariale et part entreprise) représentent la majeure partie du financement de la sécurité sociale. Les attaquer, c'est la fragiliser... et c'est baisser les salaires !

Ainsi, mon salaire et mes cotisations sociales ouvrent des droits, dans certaines conditions, me permettant :

- **si je tombe malade**, de prendre en charge tout ou partie des frais d'hospitalisation, de médicaments ;
- **si je suis en invalidité**, de bénéficier d'un revenu minimum ;
- **si je suis victime d'un accident du travail**, de percevoir une rente ;
- **si je perds mon emploi**, de percevoir des allocations-chômage ;
- **si j'ai un enfant**, de rester avec celui-ci pendant ses premières semaines, de faire face aux charges liées à l'éducation de mes enfants, de bénéficier de certaines allocations (crèche, allocation de rentrée scolaire, etc.) ;
- **après mon activité professionnelle**, de bénéficier d'une pension de retraite ;
- **si j'ai un proche handicapé**, de bénéficier de prestations dans le cadre du maintien de son autonomie à domicile ou de prendre en charge le coût de son hébergement en maison de retraite ;
- **si mes revenus sont insuffisants**, de bénéficier d'allocations logement...

La CGT revendique :

- **une augmentation générale des salaires**, pour augmenter la masse des cotisations sociales et améliorer la sécurité sociale ;

- **une politique de l'emploi active** qui permette d'augmenter le nombre de salariés au travail et donc le nombre de cotisants et la masse totale d'argent disponible pour la Sécurité sociale ;
- **une réforme du financement de la Sécurité sociale** :
 - axée sur la cotisation sociale,
 - introduisant une surcotisation pour les entreprises qui recourent de façon abusive à la précarité,
 - faisant contribuer les revenus financiers des entreprises au financement de la Sécurité sociale (Fillon, CICE...),
 - supprimant les exonérations de cotisations sociales,
 - prenant en compte l'ensemble des éléments de rémunération y compris l'intéressement et la participation,
 - qui fasse de l'égalité salariale F/H une réalité (environ 5 milliards d'euros de rentrées pour la Sécurité sociale),
 - instaurant le dé plafonnement des cotisations sociales (environ 700 millions de rentrées Sécu qui ne toucheraient que 120 000 salariés gagnant plus de 12 000 euros par mois),
 - qui transforme la CSG en cotisation salariale et patronale, ce qui ferait immédiatement une augmentation (véritable) des salaires de 4 %.

Mon salaire c'est capital, pour gagner une réelle augmentation, je rejoins la CGT.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Age : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

